



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 14 DECEMBRE 2020

N°2020-68

L'an deux mille vingt et le lundi quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 8 décembre 2020

**Date d’Affichage** : 8 décembre 2020

**PRESENTS** : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIERE  
Mme Noëlla ROBIN donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE

**ABSENTS** : Mme Jeanine PASCAULT,  
M. Alexandre FRESNEAU.

**SECRÉTAIRE** : M. Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Avenant à la convention pour l’instruction des autorisations et actes d’urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que l’Agence des Territoires 86 et la commune ont signé le 6 mai 2015 une convention ayant pour objet de définir les modalités de travail en commun dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l’occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

Il explique que le présent avenant à la convention du 6 mai 2015 a pour objet d’autoriser l’AT86 à mettre à disposition de la DDFIP les éléments énumérés à l’article R 423-76 du code de l’urbanisme et les pièces mentionnées à l’article R 423-78 du code de l’urbanisme.

Monsieur le Maire propose donc de signer le dit avenant.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents et représenté :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant à la convention pour l’instruction des autorisations et actes d’urbanisme.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 15 décembre 2020

Le Maire, Géry WIBAUX



*Géry Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20201215-D2020\_68-DE  
Regu le 16/12/2020